

.Les productions écologiques se définissent moins par des itinéraires techniques que par une éthique.

A l'extrême, on pourrait qualifier de « pisciculture écologique », un élevage piscicole qui n'aurait ni salle de stockage d'aliment, ni de ligne budgétaire « aliment » dans ses charges financières. Cette approche par défaut n'est pas suffisante pour un mode de production qui peut se définir de la manière suivante : « **la pisciculture écologique est un mode d'élevage proche de la nature, fondé sur la gestion de la qualité, respectueux des processus naturels et des écosystèmes, tout en étant économiquement viable.** » (Ph.Benoist)